

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

**Compte rendu de Séance Ordinaire
du 26 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le dix-neuf mars s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

Présents : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. CARREGUES Patrick, Mr. REY Jean-Claude, Mr. BENOIST Cyril, Mr. FLEURY David, Mr. ROSSI Tino, Mr CABAS Gérard, Mr. JOURDAIN Christian, Mme BORDES Christine, Mme BORDE Christine, Mr SOULIE Cédric, Mr. GODEAS Philippe, Mr ROCHELLI Didier.

Absent : Mme LAMIRE Maryline

Excusés : Mmes FOURES Solange et BOUCHET Stéphanie

Procuration : Mme BOUCHET Stéphanie donne pouvoir à Mme le Maire
Mme FOURES Solange donne pouvoir à Mr CARREGUES

Secrétaire de Séance : Mr Cédric SOULIE

Madame le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour :

Délibération

- Arrêt du PLUI – Etude du règlement et du zonage avant avis du Conseil,
- Communauté de communes – Demande d'adhésion de la commune de Buzet/Baïse,
- Etude de devis concernant la sécurisation de l'accès à l'agence postale,
- Etude de devis pour l'acquisition d'un panneau d'affichage au niveau de l'église du bourg,
- Collège de Castelmoron – Demande d'aide financière pour voyage scolaire,
- Mise en place du prélèvement automatique pour les factures émises par la collectivité,
- Broyeur de végétaux – demande d'utilisation par les particuliers,
- Maison Dapp – Proposition financière d'achat du bâtiment,
- Tarif de location de la salle de la Mairie Annexe,
- Eglise de Saint Jean – Point sur les travaux – Prévision d'une date en vue de l'Inauguration,
- Réalisation d'un questionnaire satisfaction concernant les services de la Mairie et de l'Agence Postale,
- Stationnement dans le bourg – Réalisation d'une enquête auprès des citoyens du bourg,

identifiés de production de 170 logements neufs. Les zones 2AU (réserve foncière), soumises à révision du PLUi ne sont pas comptabilisées comme du potentiel mobilisable puisqu'elles ne peuvent accueillir des constructions nouvelles à court terme. Le territoire présente également un fort potentiel d'accueil de population au niveau des changements de destination des bâtiments agricoles (sous réserve de la présence de l'ensemble des réseaux hors assainissement collectif) et la reprise de la vacance dans les cœurs de bourg notamment.

Afin d'accompagner les projets d'urbanisation, des orientations d'aménagement et de programmation ont été définies sur les nouveaux quartiers.

Le document d'urbanisme protège la richesse environnementale du territoire via l'identification des trames vertes et bleues. Un total de 1060 hectares d'espaces boisés classés a également été répertorié. Les éléments paysagers (cône de vue, arbres) et patrimoniaux remarquables (pigeonnier, chemin de randonnées, etc) ont également fait l'objet d'une protection au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme ou par la mise en place de secteurs Ap (agricole protégé) rendant inconstructible tout type de bâtiments mais ne remettant pas en question l'usage agricole des sols.

La diversification économique est prise en considération en tenant compte des potentialités touristiques du territoire (lac de Néguenou) et les autres sites d'intérêts existants (maison de la nature) et par la localisation de projet en devenir (zonage spécifique). Des activités complémentaires aux élevages de chevaux figurent dans le règlement graphique et les activités artisanales existantes ou futures pourront être confortées. Sur tout le territoire la zone agricole permet la réalisation d'installations complémentaires de type antenne de méthanisation et deux sites non agricoles ont été matérialisés pour la réalisation éventuelles de fermes photovoltaïques sur les communes de Granges (friche « stérile ») et Montpezat (gravière).

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la « Solidarité et au Renouvellement Urbains » ;

Vu la loi n°2003-590 du 02 juillet 2003 « Urbanisme et habitat » ;

Vu la loi du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement ;

Vu la loi n°2010788 du 12 juillet 2010 portant « Engagement National pour l'Environnement » ;

Vu le décret du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 d'« Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové » ;

Vu les articles L151-1 et suivants et R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L.153-21 et L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Ne sachant toujours pas à quelle date seront réellement terminés ces travaux, il faut absolument demandé à l'Architecte, lors de la prochaine réunion, une date de fin de chantier.
Mme le Maire sera absente et compte sur Mr CABAS.

&&&&&&&&&&&&&&&

Information 09/2018

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a demandé à l'agent administratif, Madjid, de réaliser un questionnaire de satisfaction. Celui-ci concerne les services de la Mairie et de l'Agence Postale.

Questionnaire satisfaction

Lecture du projet qui sera adressé aux élus afin qu'ils y apportent leurs observations.

Publié le 29 mars 2018

Puis lors du prochain conseil municipal modification s'il y en a éventuellement et validation.

&&&&&&&&&&&&&&&

Information 10/2018

Madame le Maire demande à Monsieur CARREGUES de bien vouloir préparer une enquête en ce qui concerne le projet de stationnement dans le bourg, réalisé par Monsieur GIBRAT.

Stationnement dans le bourg

Il faudra réaliser une modification au niveau du stationnement devant la mairie annexe. Il est demandé une interdiction de stationnement en prévision de l'installation de la terrasse du Bar Associatif.

Publié le 29 mars 2018

Egalement, il faudra modifier le sens de circulation autour du puits, place de la mairie.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, valide ces propositions.

&&&&&&&&&&&&&&&

Information 11/2018

Abonnement journal la Dépêche du Midi

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre du poste de l'agent administratif, Madjid, qui est en charge de la promotion de la commune, de la gestion du site internet, de l'information, ... Un abonnement numérique à la Dépêche du midi a été signé pour un montant de 210.00 € par.

Publié le 29 mars 2018

&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter deux sujets important à l'ordre du jour.

Délibération 17/2018

Demande d'ajout d'un sujet à l'ordre du jour

Publié le 29 mars 2018
Transmis à la Préfecture le
29 mars 2018

A savoir :

- Convention numérique avec le Centre de Gestion,
- Mise en ligne sur le site internet de la commune des extraits des délibérations du Conseil Municipal

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable pour l'ajout de ces sujets à l'ordre du jour.

&&&&&&&&&&&&&&&&&

Dans le cadre, d'une refonte en profondeur de l'offre informatique et numérique du CDG 47, les services suivants ont été regroupés dans une seule et unique convention « Accompagnement Numérique » :

- Logiciels métiers
- Dématérialisation
- Sécurité du système d'information
- Parapheur électronique
- Convocation électronique
- Saisine par voie électronique
- Communication électronique professionnelle

Délibération 18/2018

Adhésion à la convention « Accompagnement Numérique »

Publié le 29 mars 2018
Transmis à la Préfecture le
29 mars 2018

Pour rappel, la commune est adhérente aux conventions suivantes :

- Dématérialisation,
- Sécurité du système d'information,
- Convocation électronique,
-

La nouvelle formule « Accompagnement numérique des collectivités » prend la forme d'une convention cadre venant définir le contenu de services compris dans 5 forfaits :

- Forfait Métiers
- Forfait Métiers et Communication
- Forfait Hébergé
- Forfait Technologie
- Forfait Technologie Plus

Le détail de chaque forfait est prévu dans une annexe n°1 « Propositions de forfaits de la convention Accompagnement numérique ». Pour notre commune, le choix du forfait dépend en premier lieu de notre infrastructure technique :

- Collectivités utilisant les logiciels Coloris :
- Forfait Métiers
- Forfait Métiers et Communication

- Collectivité hébergée chez un tiers :
- Forfait Hébergé

- Collectivités simplement utilisatrice de services à la carte :
- Forfait Technologie
- Forfait Technologie Plus

Dans notre situation, il nous faut souscrire au forfait Métiers et Communication au tarif de 1 916.00 €.

Dans ce cadre, la tarification proposée varie en fonction de notre strate de population selon les mêmes critères de classement et de progression que dans la convention « Logiciels métiers » existante. Les différents coûts sont précisés dans l'annexe n°2 de la convention.

En parallèle, une fiche de liaison est mise en place (annexe n°3) récapitulant les services offerts à notre collectivité selon le forfait choisi. Elle mentionne également les prestations complémentaires souscrites par nos soins, tout au long de la durée de la convention, qui correspondent à des services déjà compris dans les forfaits, mais que nous pouvons solliciter par ailleurs à une hauteur supérieure. Par ailleurs, certaines missions sont intégrées dans les nouveaux forfaits et ne feront plus l'objet de tarifications spécifiques (Exemple : Deux demi-journées de formation de groupe par an). En pratique, et dans une logique de simplification administrative, les conventions conclues avec le CDG 47 sont dénoncées au 31 décembre 2017, et sont remplacées par la convention « Accompagnement numérique à compter du 1er janvier 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **d'adhérer** à la convention « Accompagnement Numérique » proposé par le CDG 47,
- **d'autoriser** le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 1 916.00 euros correspondant au forfait « Métier et Communication »,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment l'annexe n°3 en cas de besoins complémentaires,
- **d'autoriser** le paiement des prestations complémentaires sollicitées sur la base de l'annexe n°3.

Publié le 29 mars 2018

la commune de Saint Sardos.

Cette réunion aura lieu le jeudi 29 mars à 19 heures à la Salle des Fêtes.

&&&&&&&&&&&&&

Information 16/2018

**Plantations au niveau du
Terrain de Tennis**

Publié le 29 mars 2018

Monsieur REY revient sur le zéro phyto pour ce qui concerne l'achat et la plantation des plantes au niveau du tour du terrain de tennis.

La mise ne œuvre de cette plantation n'est pas du tout rentable. Il faudrait enlever les cailloux présent, remettre de la terre, planter et ensuite, il faudrait compter environ 4 ans avant que les plantes puissent couvrir le sol. Ce qui veut dire que durant toutes ces années, il faudrait désherber à la main. C'est une perte de temps inutile.

Il propose d'utiliser la herse pour faire un entretien régulier. Si cela est possible.

Mais aucune plantation.

Fin de séance à 22 h 40

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Signatures

Mme SEIGNOURET

Mr CARREGUES

Mr REY

Mr BENOIST

Mr FLEURY

Mr SOULIÉ

Mr ROSSI

Mr CABAS

Mme FOURES
(Pouvoir à M. CARREGUES)

Mr JOURDAIN

Mme BORDES

Mme BOUCHET
(Pouvoir à Mme le Maire)

Mme LAMIRE-DELIBES
(Absente)

Mr GODEAS

Mr ROCHELLI

n° Délibération	Objet de la Délibération
07/2018	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 janvier 2018
08/2018	Avis de la commune avant arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
09/2018	Demande d'adhésion de la Commune de Buzet/Baïse à la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas
10/2018	Sécurisation de l'accès à l'Agence Postale
11/2018	Affichage Porte de l'Eglise du Bourg
12/2018	Collège de Castelmoron - Demande d'aide financière pour voyage scolaire
13/2018	Mise en place du prélèvement automatique pour les factures émises par la collectivité
14/2018	Broyeur de végétaux
15/2018	Maison Dapp
16/2018	Tarif de location - Salle de la Mairie Annexe
17/2018	Demande d'ajout d'un sujet à l'ordre du jour
18/2018	Adhésion à la convention « Accompagnement Numérique »
19/2018	Publication sur le site internet